

Dès aujourd'hui, un **Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles** se met en place sur la région. Si vous constatez un trouble de santé sur une ou plusieurs de vos colonies, **ce dispositif pilote** vous permet d'être mis en relation avec un vétérinaire diplômé en apiculture et pathologie apicole qui va enregistrer et analyser votre déclaration, pour ensuite la transmettre au service d'investigation le plus approprié, un financement de cette investigation étant prévu (état et union européenne) dans tous les cas. L'objectif est à la fois de vous aider lorsque vous rencontrez des problèmes sur vos colonies mais également de mieux comprendre de façon plus globale les troubles qui touchent les abeilles où se superposent des facteurs toxiques, biologiques, sanitaires et environnementaux.

Pour faciliter les choses, **un numéro unique** est mis à votre disposition : **0241698069**. 24h/7j

Quel que soit la suspicion ou le phénomène observé, danger sanitaire, intoxication aigue, affaiblissement...**votre déclaration sera prise en compte.**

VOUS RENCONTREZ DES MORTALITÉS OU DES AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Pays de la Loire
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)



NOUVEAU UN NUMÉRO : 02 41 69 80 69

 Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies

 Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>



Pour aider l'abeille et la filière apicole, ne restez pas dans le doute, déclarez !